

POUR LES SERVICES PUBLICS, LE COMPTE N'Y EST PAS !



C'est en grande partie grâce aux services publics que le pays « tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal » (dixit E. Macron le 13 avril 2020).

Pourtant, après les salariés du secteur privé, sous couvert d'un traitement équitable, le gouvernement étend ses attaques à l'ensemble des fonctionnaires territoriaux qu'ils aient été en autorisation spéciale d'absence (ASA), qu'ils aient été dans la possibilité ou non de télétravailler où s'ils devaient garder leurs enfants de moins de 16 ans. Dans une logique bien obscure, Macron divise les Fonctionnaires en instaurant des primes de 500 à 1500 euros à destination des personnels de la santé, de 1000 euros maximum pour la FPT, soumises au bon vouloir des employeurs publics locaux, créant de fait une inégalité de traitement sur l'ensemble des territoires et même parmi les agents d'une même collectivité. Ceux qui auront obéi scrupuleusement à l'ordre de confinement parce qu'on leur a affirmé un temps que "pour sauver des vies, il faut rester chez soi !" En contrepartie, eux n'auront pas de prime : C'est ça, la "Nation reconnaissante" ! Comme si les agents confinés, ou non, étaient responsable de leur crise à eux !

Les annonces gouvernementales ne sont pas à la hauteur alors que de nouvelles formes de souffrances apparaissent, induites par le confinement et aussi par les nouveaux modes de travail à distance imposés, subis, dans un environnement familial particulier : conjoint également en télétravail, enfants à la maison suivant leurs cours à distance... cela est source de risques et générateur d'atteintes à la santé et à la sécurité des salariés.

Au moment où Emmanuel Macron pleure sur les inégalités, reconnaît lui-même qu'il nous paye si mal, et demande aux fonctionnaires de s'engager, La Fédération CGT des Services Publics réitère son exigence de la part du gouvernement. La seule réponse attendue est le dégel immédiat du point d'indice et le rattrapage des dix dernières années.

Sur cette période exceptionnelle, comme le reste du temps, l'engagement des agents territoriaux, au plus près de la population, en assurant des missions vitales, doit être rémunéré, soumis à cotisations, permettant le financement de notre sécurité sociale, et, par là même, des hôpitaux qui ont un besoin criant en moyens financiers et humains, exacerbé par la catastrophe actuelle. Plutôt que de verser des milliards au patronat, il doit verser cet argent à l'hôpital et aux services publics pour augmenter drastiquement la valeur du point d'indice, les capacités de soin et réattribuer les dotations aux collectivités locales.

La surdité de Macron et de son gouvernement aux légitimes revendications des agents a pour conséquence immédiate la colère qui gronde et qui s'élèvent au sein de la Fonction Publique Territoriale.

LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS RESTE DÉTERMINÉE DANS LA PÉRIODE ACTUELLE ET AVEC LES AGENTS ET SALARIÉS DU CHAMP FÉDÉRAL, ELLE PORTE LES REVENDICATIONS SUIVANTES :

- L'arrêt de tous les services non-essentiels à la continuité de la nation et la mise en autorisation spéciale d'absence des agents avec maintien intégral de traitement et des primes ;
- La mise à disposition immédiate de moyens de protection des agents en première ligne dans les collectivités, assurant les services essentiels et indispensables envers la population ;
- Le maintien des congés et RTT et donc l'abrogation de l'ordonnance 2020-430 du 15 avril 2020 ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité Technique, CHSCT, Comité médical, ...).

Bien entendu, après avoir analysé la situation et fait le constat qu'elle résulte des politiques menées depuis trop longtemps les revendications suivantes restent d'actualité :

- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;
- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1800 euros, des pensions et des minima sociaux ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics.

J'ADHÈRE !

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @

Collectivité (nom et département) :



Fédération CGT des Services publics

Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr | Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr

Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

